

Communiqué du Comité régional LDH PACA et de la section Cannes-Grasse de la LDH

Parcage indigne de migrants en gare de Cannes

Devant le refus des autorités préfectorales, de remplir leur rôle fixé par la loi dans l'accueil des étrangers, les migrants nombreux à Nice en provenance de la vallée de la Roya, se virent proposer par la plate-forme d'accueil des demandeurs d'asile d'aller se faire enregistrer à Marseille.

Accompagnés de bénévoles, dont Cédric Herrou, en lieu et place d'agents de l'Etat absent, ils prirent donc nombreux le train en gare de Nice, pour Marseille.

Au nombre de 128, il furent tous stoppés à Cannes et parqués au sol comme des malfaiteurs, au fond d'un quai de la gare SNCF, pendant plus de quatre heures, par de nombreuses forces de police, sous le regard indigné des voyageurs. Des bus, vers lesquels ils étaient dirigés au compte goutte par les policiers, les attendaient devant la gare pour les reconduire vers l'Italie, tandis que Cédric Herrou était mis scandaleusement en garde à vue au commissariat central de Cannes pour 48 heures. Dans un communiqué la LDH a dénoncé ce déni de justice qui sera suivi d'une mise en examen.

Deux représentants de la LDH se rendirent aussitôt et restèrent sur les lieux durant les deux premières heures et tentèrent de convaincre le commissaire dirigeant cet imposant groupe de policiers de respecter la loi. S'ensuivit un dialogue surréaliste, extraits :

« Il y a des mineurs isolés qui doivent être traités séparément, vous le savez bien, conduits vers un foyer de l'aide sociale à l'enfance (ASE) pour y être soignés, abrités, formés, protégés, ... »

« Quand ils sont entourés d'adultes ils ne sont plus isolés ! » Logique sémantique contre réalité de la loi. Ne sommes-nous pas devant une libre et inquiétante interprétation de l'ordre républicain ?

« Vous êtes en dehors de la loi »

« Je fais ce qu'on me dit de faire ! »

« Vous êtes donc un hors-la-loi » Silence ! « et cela ne gêne pas le policier républicain que vous devriez vouloir être d'être traité de hors-la-loi »

« Si ce n'était que de moi, on les mettrait tous dans des avions, pour les envoyer à Djibouti » Pourquoi Djibouti ?

Plus tard une patrouille militaire vint compléter le dispositif. A l'un de ses collègues : « Vous n'êtes pas gêné de faire appel à l'armée pour le maintien de l'ordre, alors que seul l'Etat de siège vous le permet ? » Re-silence

La LDH invite les citoyens à mesurer les dérives de la police d'Etat, sous les ordres duquel elle agit, dans le sort infligé à ceux des citoyens de notre République qui palliant les défaillances de ce même Etat se trouvent, réprimés, malmenés, poursuivis en justice et surtout dans le traitement imposé à des êtres humains, ayant fui guerres, massacres, misère, dans une errance traumatisante, ayant échappé à la mort et qui croyant avoir trouvé enfin le salut se trouvent traités comme du bétail, dans « la patrie des droits de l'Homme ».

Le 27 juillet 2017